



Agent immobilier : le point sur la garantie financière

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 13/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 02/07/2015

L'obtention d'une garantie financière est un des critères essentiels pour pouvoir obtenir la carte professionnelle et exercer le métier d'agent immobilier. Que faut-il savoir à son sujet ?

Agent immobilier : le point sur la garantie financière

Garantie financière. Strictement encadrée par la Loi, la garantie financière sert au remboursement des fonds, effets ou valeurs déposés sur votre compte. Obtenir une garantie financière est donc une des conditions pour pouvoir recevoir la carte professionnelle. Mais ce n'est pas une condition essentielle...

Une « obligation facultative » ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Garantie financière : quelle application ?

Mise en jeu de la garantie. Lorsque vous vous trouvez en incapacité de rembourser un créancier, vous êtes alors considéré comme défaillant. Le créancier peut alors faire jouer la garantie financière à son profit.

Comment ?...

{ABONNEZ-VOUS}